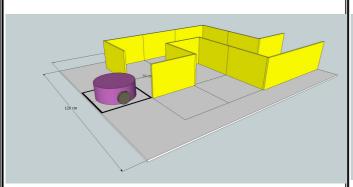


Samedi 11 mai 2013 à 8h au collège Euzhan Palcy.

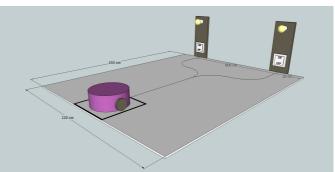


Votre robot doit sortir du labyrinthe.



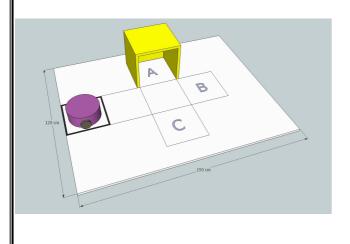
Epreuve N°2: :Économie d'énergie.

Le robot doit éteindre l'ampoule laissée allumée.

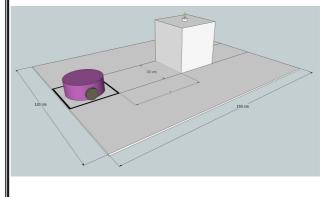


Epreuve N°3: Confinement.

Un nuage radioactif arrive, votre robot doit se mettre à Le robot doit éteindre le feu sur le toit d'un bâtiment. l'abri.



Epreuve N°14: Au feu!



Le concours est ouvert à tous les collèges de Martinique, il est possible de s'inscrire à une ou plusieurs épreuves.

Pour plus de renseignements : http://cms.ac-martinique.fr/etablissement/clggrosmorne/

5 collèges inscrits au 12/10/21012: Euzhan Palcy, Lagrosilière, Lorrain, Rose St Just, Vert prè

Règlement du concours

La coupe de robotique est libre d'accès, nous accueillons toutes les équipes ayant construit un robot qui répond aux critères d'homologation décrits plus bas. Bien sûr, il sera demandé à chaque participant de se plier au règlement ci-dessous pour que le concours reste, pour chacun, un grand moment de sport et d'esprit d'équipe.

Ce règlement n'est pas définitif. Il peut encore évoluer.

Article 1:	Ce concours doit être une compétition loyale, dans le respect des autres équipes
Article 2 :	Chaque équipe a le droit à un seul robot, et à des pièces de re- change. Elle n'a pas le droit de fabriquer des pièces le jour de la compétition. Elle peut apporter du petit matériel de réparation et un micro-ordinateur pour la programmation de son robot. Les documents de programmation sont aussi autorisés.
Article 3:	Chaque équipe nomme un capitaine. C'est le seul interlocuteur avec les arbitres pour recevoir les consignes, faire compléter la fiche de points ou s'il y avait réclamation.
Article 4:	Les professeurs sont responsables de la bonne entente des membres de l'équipe mais ne participent pas au concours. Ils sont les Juges arbitres de la compétition. Ils jugent avec célérité et en accord avec leurs collègues Juges arbitres.
Article 5:	Il sera donné une pénalité à une équipe qui ne respecte pas les règles de la compétition. Si l'équipe récidive, elle sera éliminée de la compétition.
Article 6:	Que le meilleur gagne

Homologation du robot

Pour pouvoir participer aux concours, chaque robot doit être homologué par les Juges arbitres.

Critère N°1: Pour chaque épreuve, le robot assemblé ne doit pas dépassé 250 mm de long, 250 mm de large. Aucune limitation en hauteur es mais aucun élément ne sera rajouté entre le contrôle des dimensions du robot et l'épreuve.

Critère N°2: Le robot doit comporter un microcontrôleur et une source d'énergie qui le rende autonome lors des épreuves, aucun filoguidage ou guidage par radiocommande n'est autorisé. La marque et le type du microcontrôleur ne sont pas imposés.